

l'opposition de la part des ratificateurs, mais le but premier de ces rencontres étant de faciliter l'entrée en vigueur du TICE, il pourrait être indiqué d'envisager de donner un rôle plus actif aux États qui n'ont pas ratifié.

- Il faudrait presser les États qui envisagent d'annoncer leur intention de se retirer du Traité de conserver tout au moins leur statut de signataire.
- Il faudrait fixer à 2005 la date cible de la pleine application des volets SSI/CID du régime de vérification. Une vérification complète et efficace est l'argument le plus susceptible de convaincre les États qui ne l'auront pas fait de ratifier le Traité.